

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DJS 107 Subvention (10 000 euros) à l'association Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) (11e).

Mmes Pauline VÉRON et Dominique VERSINI, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission, et Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Le PariSolidaire - IDF (LPS IDF) (18875 / 2017_01835) 102 C, rue Amelot (11e) pour son action : Développer l'accès au logement des jeunes dans le cadre de l'habitat intergénérationnel.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO